

**Instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2016/250 du 29 juillet 2016 relative aux orientations en matière de développement des compétences des personnels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 89-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

29/07/2016

Neuf nouveaux axes prioritaires et cinq nouvelles actions de formation sont retenus pour l'année 2017, dans un contexte hospitalier en forte évolution, notamment à travers la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire (GHT). Les actions portent notamment sur la laïcité, la prévention et la gestion de la discrimination et du harcèlement moral et sexuel, la qualité de vie au travail, l'accompagnement des agents non titulaires dans la préparation aux examens et concours réservés, la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ou encore la prise en charge des moments de violence des patients psychiatriques adultes.